

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

*Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers
de Bretagne - Pays de la Loire*

Le monde bouge, les forestiers aussi



Le monde qui nous entoure évolue à grande vitesse : climat changeant, informatique omniprésente, urbanisation de la société... La forêt n'échappe pas à ce mouvement d'ampleur avec entre autres, des cours du bois qui s'inscrivent plus que jamais dans une logique mondialisée et une mécanisation forestière qui progresse rapidement...

Alors que faire ? Rester dans une forme d'attentisme et subir, ou anticiper et s'adapter pour mettre le progrès au service d'une sylviculture performante et responsable ?

La réponse à ce choix, qui n'en est pas vraiment un, s'impose naturellement : le monde bouge, les forestiers doivent également s'inscrire dans ce mouvement, avec des outils adaptés à leurs besoins tout en préservant leurs valeurs.

Par exemple, en matière de technologie d'information et de communication, les équipes du CNPF, en lien avec les DRAAF et les interprofessions, ont récemment créé une plateforme internet de services dédiée aux propriétaires forestiers privés et aux professionnels de la forêt. Ce site, « La Forêt bouge », met à leur disposition des outils de formation et une large documentation forestière dans un même espace convivial et gratuit.

Ainsi, en enregistrant ses parcelles boisées sur son compte personnel, le propriétaire peut mieux les connaître, guidé pas à pas dans la description de sa forêt. Il dispose d'un accès aux différentes réglementations qui la concernent, notamment environnementales. Il peut créer un chantier (exploitation forestière ou travaux), avoir une idée du prix de vente des bois, choisir et faire appel à un professionnel pour l'aider dans sa gestion. Grâce à une bourse foncière, il pourra aussi très prochainement mettre en vente ou acheter des parcelles de forêt.

Le site se veut une passerelle entre anciennes et jeunes générations pour lesquelles l'usage d'internet est naturel. Encore récent, il sera amené à évoluer en fonction du retour des utilisateurs.

Tout est là pour aider le propriétaire à valoriser au mieux son patrimoine. Le site est désormais en ligne (www.laforetbouge.fr). Alors à vous de cliquer !

Antoine d'AMÉCOURT
Président du CRPF Bretagne-Pays de la Loire



Mettre le progrès au service d'une sylviculture et d'une mobilisation des bois performantes et responsables.

Sommaire

- Le monde bouge, les forestiers aussi p. 1
- La conduite des plantations mélangées p. 2
- Brèves p. 4
- Interview : Carole LE NÉNA et Camille QUEINNEC chargées de mission « La Forêt bouge » p. 5
- Des mares restaurées en forêt de Vibraye (72) p. 6
- Ventes de bois du printemps 2018 p. 7
- Les prochaines réunions forestières FOGFOR, deux nouveaux cycles p. 8

La conduite des plantations mélangées

Après la tempête de 1987, certains propriétaires ont installé des plantations mélangées. Ils s'interrogent aujourd'hui sur la gestion de ces peuplements lorsqu'ils arrivent au stade des éclaircies. Une chose est sûre, la conduite des plantations mélangées demande une plus grande technicité que celle des peuplements purs, c'est-à-dire composés d'une seule essence. Elle repose en effet sur une sylviculture « d'arbres » où chaque tige est considérée de manière individuelle.

Une sylviculture exigeante

- Suivre attentivement le développement de chaque essence pour bien préparer la première éclaircie

Les boisements mélangés exigent un suivi de la part du propriétaire (ou de son gestionnaire), pour éviter le risque qu'une essence ne prenne le dessus sur les autres.

Le déclenchement de la première éclaircie a lieu quand les arbres commencent à se gêner, ou s'il est nécessaire d'aider une essence au développement moins rapide que les autres.

Il faut savoir qu'une intervention de « rattrapage » s'avère compliquée dans ce type de peuplement compte-tenu de la différence de comportement des essences sauf si celles-ci ont des vitesses de croissance proches.

- Déterminer les essences-objectifs à favoriser lors des éclaircies

Avant d'engager l'éclaircie, le sylviculteur doit mener une réflexion préalable sur le devenir du mélange.

Pour cela, il convient de parcourir l'ensemble de la plantation pour voir si une ou plusieurs essences « se détachent ». En fonction de ses constatations, le sylviculteur déterminera les essences-objectifs à favoriser lors de l'éclaircie et les consignes de marquage qui en découlent.

Prenons l'exemple d'une plantation mélangée avec 80 % de chêne rouge d'Amérique et 20 % de douglas : lors de la visite préalable à la première éclaircie, le sylviculteur a repéré la présence, à l'hectare, d'une cinquantaine de très beaux douglas et d'une centaine de chêne rouge d'Amérique de belle venue, bien répartis spatialement. Il a décidé de favoriser ces deux essences avec un objectif de 2/3 de feuillus et 1/3 de résineux. Avec d'autres choix de gestion, ce peuplement aurait pu évoluer vers une futaie pure de chêne rouge, une futaie mélangée à douglas majoritaire, voire une douglasaie avec un sous-étage de chêne rouge.

- Planter un réseau de cloisonnements adapté

L'installation de cloisonnements d'exploitation est indispensable pour permettre l'accès aux engins de débarquement, ainsi qu'aux têtes d'abattage en cas de récolte mécanisée. Ils sont également indispensables pour atténuer le tassement des sols. En effet, ils canalisent la circulation des engins d'exploitation spécifiquement sur ces voies tout au long de la vie du peuplement.

L'implantation des cloisonnements doit être réalisée lors de la première éclaircie si elle n'a pas été anticipée à la création du boisement. Pour ce faire, il convient d'ouvrir des cheminements de 4 à 6 m de large, en supprimant une rangée d'arbres.

En cas d'abattage mécanisé, l'ouverture du cloisonnement se fait généralement en retirant une ligne entière sur 5 ou 6. Dans les plantations mélangées par bouquets, il est recommandé de faire passer les cloisonnements le long des bouquets afin de faciliter leur conduite (schéma 1).



Première éclaircie mécanisée dans un mélange chêne rouge - merisier.

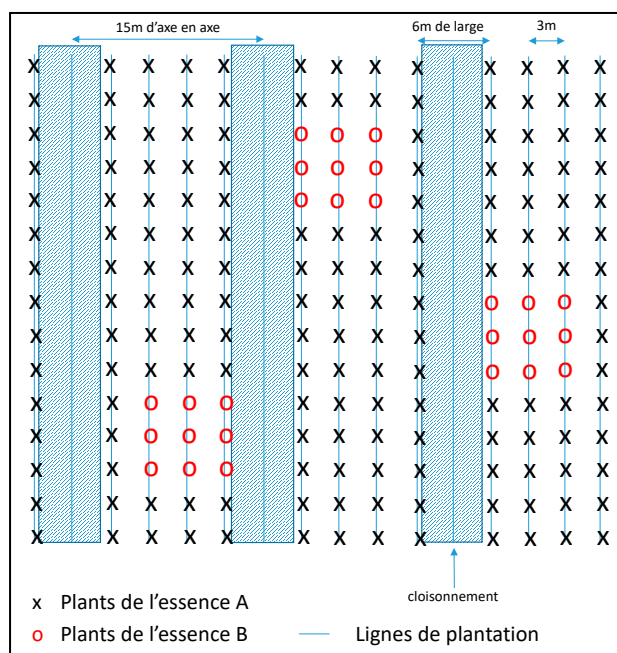


Schéma 1 : mise en place de cloisonnements retirant 1 ligne sur 5 dans une plantation mélangée par bouquet.

Dans le cas des plantations mélangées par ligne, si une essence de diversification a été prévue pour le futur cloisonnement d'exploitation, elle est retirée lors de la première intervention. Sinon, on ouvre des cloisonnements perpendiculaires à l'axe des lignes (schéma 2).

- Appliquer une **sylviculture différenciée selon les essences et le type de mélange** :

Le taux de prélèvement en première éclaircie (ouverture de cloisonnements compris) doit se situer entre 30 et 40 % du nombre de tiges.

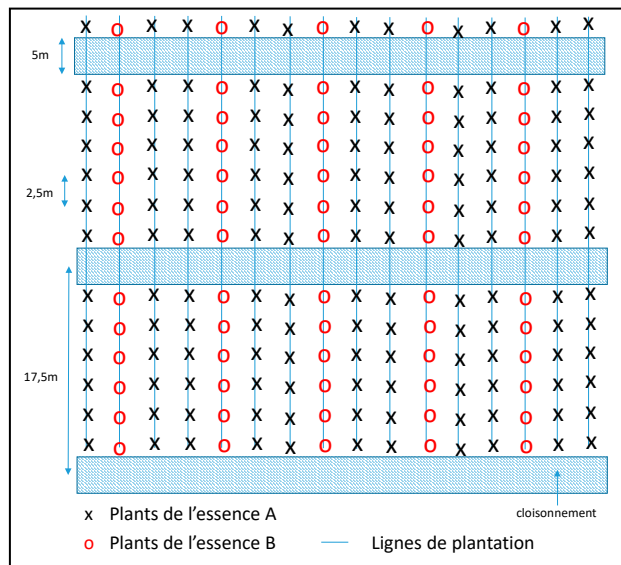


Schéma 2 : mise en place de cloisonnements perpendiculaires dans une plantation mélangée par ligne.

- Repérer les beaux sujets et bien identifier les arbres à enlever

Il convient, dès la 1^{ère} éclaircie, de travailler de manière sélective au profit des plus beaux arbres qui formeront le peuplement adulte.

A l'issue de la 1^{ère} éclaircie ou lors du marquage de la 2^{ème} éclaircie, il est conseillé de confirmer la supériorité de tout ou partie de ces tiges en les repérant durablement (marque de peinture ou élagage à 6 mètres). Elles prennent alors le nom de « tiges d'avenir ». Une tige d'avenir est définie par sa vigueur, sa rectitude et l'absence de défaut majeur sur 6 mètres de hauteur (fourches, blessures, courbures...). Une bonne répartition de ces tiges au sein du peuplement est nécessaire. Les densités préconisées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour les plantations mélangées à base de feuillus à croissance rapide (châtaignier, chêne rouge d'Amérique, érable sycomore...) cette éclaircie s'effectue en général par détourage en retirant en moyenne 2 à 3 tiges concurrentes autour de chaque belle tige repérée.

Pour les plantations mélangées à base de résineux ou de feuillus sociaux (chêne, hêtre), on pratique une intervention en plein.

Celle-ci consiste à enlever les tiges mal conformées (fourches, courbure, grosse bran-

chaison...) ou concurrençant directement les belles tiges, sans dépasser le taux de prélèvement indiqué précédemment.

La sylviculture des plantations mixtes, plus complexe, relève du cas par cas. Les éclaircies suivantes sont à prévoir dès que les houppiers se rejoignent à nouveau. Le taux de prélèvement diminue au fur et à mesure des passages en éclaircies (de 30 à 15 % du nombre de tiges). Le nombre d'éclaircies varie en fonction de la densité finale recherchée et des essences en place, soit 3 à 5 passages.

Des contraintes en matière de gestion...

Le mélange conduit à une complexification de l'exploitation forestière, dès lors que la coupe fournit plusieurs produits qui ne correspondent pas à la demande d'un seul acheteur.

La dispersion et le nombre d'essences peuvent impacter significativement le rendement de l'exploitation et augmenter les coûts d'abattage et de débardage de l'ordre de 10 à 20 %.



Plantation mélangée chêne rouge - douglas de 24 ans, après la 2^{ème} éclaircie.

Type de peuplement	Nbre de tiges d'avenir par hectare	Écartement minimum entre 2 tiges	Stade de repérage optimal des tiges d'avenir
Plantation mélangée de feuillus à croissance rapide (châtaignier...)	80 à 120	7-8 mètres	1 ^{ère} éclaircie
Plantation mélangée de feuillus à croissance lente (chêne, hêtre)	80 à 100	7-8 mètres	2 ^{ème} éclaircie
Plantation mélangée de résineux	250 à 300	5 mètres	2 ^{ème} éclaircie
Plantation mixte (feuillus-résineux)	150 à 200	6 mètres	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} éclaircie selon essence majoritaire

Il est préférable de disposer d'une surface d'intervention d'au moins 4 ha, afin de constituer des lots de bois commercialisables dans de bonnes conditions. Les services rémunérés d'un gestionnaire s'avèrent nécessaires pour le marquage des éclaircies – obligatoire en peuplement mélangé – lorsque le propriétaire n'est pas en capacité de le faire lui-même. Par contre, il est à noter que le coût à l'hectare n'est pas supérieur à celui pratiqué en peuplement pur.

... mais des atouts indéniables.

Certains mélanges limitent les coûts d'élagage. C'est notamment le cas des boisements de chênes sessiles accompagnés de charmes, dans lesquels les chênes sont « éduqués » par la présence du charme et forment plus rapidement un tronc de 6 mètres sans branches. D'autres mélanges favorisent une branchaison plus fine et permettent d'augmenter significativement la qualité des arbres. Les boisements de châtaigniers et de douglas en sont un parfait exemple, le gainage procuré par les châtaigniers provoquant une diminution importante de la grosseur des branches des résineux.

Outre une meilleure résistance vis-à-vis des aléas climatiques et des attaques parasitaires, la présence de plusieurs essences au sein d'un même peuplement diminue les risques économiques et apporte une souplesse dans la gestion. En cas de forte baisse du cours d'une essence en particulier, les autres essences peuvent compenser et permettre, dans une certaine mesure, de maintenir les recettes et de poursuivre la sylviculture.



Les plantations mélangées : une sylviculture exigeante.

En guise de conclusion

Les plantations mélangées nécessitent une sylviculture rigoureuse sous peine de perdre l'intérêt de ce type de peuplement.

Si la conception du projet au départ est primordiale pour éviter ou tout au moins limiter les coûts de gestion ulté-

rieurs, l'organisation des interventions l'est tout autant. Cette sylviculture doit être mise en oeuvre par des propriétaires bien formés ou être confiée à des professionnels de la gestion forestière.

Julien BLANCHIN - Eric SINOÛ
Michel COLOMBET
Techniciens et Ingénieur CRPF

Brèves

Relance de la populiculture en Bretagne

Le CRPF recherche pour l'hiver 2018-2019 des parcelles aptes à la plantation de peupliers de production. Les terrains doivent être homogènes et avoir une surface minimum de 1ha, afin de pouvoir tester plusieurs cultivars. Les plants seront fournis gracieusement par le biais de l'Institut pour le Développement Forestier.

Pour vos propositions de terrains et pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Eric SINOÛ au 02 97 62 60 95.

Dynamic bois en Sud Sarthe : découvrir le potentiel caché de son bois

Le « regard » du forestier est utile pour poser un bon diagnostic et élaborer un programme d'actions adapté. Agréé par le CRPF, ce programme permet de réaliser les coupes prévues sans avoir d'autorisation à demander à l'Administration et de transmettre à ses successeurs un patrimoine en bon état. Flobert Daguet, technicien du CRPF chargé de mission Dynamic bois, propose de réaliser avec vous le diagnostic

gratuit de votre bois. Il organise également des réunions sur le terrain pour découvrir simplement et concrètement la gestion forestière.

Contact :

flobert.daguet@crpf.fr - 06 38 46 92 14

LES SOLS FORESTIERS par François Charnet

Fruit de l'expérience d'un pédologue renommé travaillant à l'IDF depuis 1989, ce manuel pratique et technique apprend à « lire » les sols forestiers et, à la lumière de travaux récents, donne quelques règles de bonne gestion pour bénéficier de leurs potentialités de production sans affecter sur la durée leurs qualités fondamentales. Cet ouvrage s'adresse à la fois aux non-spécialistes et aux utilisateurs avertis grâce à 2 niveaux de lecture. Pour vous le procurer, envoyez un courriel à idf-librairie@cnpf.fr



La filière sort du bois

Le 21 septembre à Angers se tiendra Probois 2018, les rencontres de la filière forêt-bois des Pays de la Loire. Cette journée vise à accroître les échanges entre les différents maillons de la filière et à mettre en avant les possibilités de mieux travailler ensemble. Faire connaître la forêt, le bois et les industries du bois, montrer la modernité du matériau, la multiplicité de ses usages et son intérêt environnemental, les objectifs sont ambitieux. Notez la date et, pour tout renseignement : Atlanbois <http://www.atlanbois.com/>

Une nouvelle recrue au CRPF

Le CRPF vient d'embaucher Carole LE NENA, ingénieure forestier, chargée de mission « La Forêt bouge » et « animation forestière territoriale en Pays de la Loire ». Carole est basée à Saint-Herblain. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans ses nouvelles fonctions.



Interview : Carole LE NÉNA et Camille QUEINNEC, chargées de mission «la Forêt bouge»

Le site internet « La Forêt bouge » est le résultat d'une action nationale coordonnée en régions par les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et par les CRPF. Ce site est décliné en 13 « guichets » régionaux, dont un pour la Bretagne et un pour les Pays de la Loire. Le CRPF Bretagne - Pays de la Loire a recruté deux ingénieures pour finaliser et animer ce site de services gratuits : Camille QUEINNEC pour la Bretagne et Carole LE NÉNA pour les Pays de la Loire.

Bois et Forêts de l'Ouest : Mesdames, pouvez-vous vous présenter ?

Carole Le Néna : ingénieure forestier, j'ai travaillé 4 ans au CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment sur le regroupements de propriétaires forestiers de petites parcelles dans un grand massif forestier. L'objectif était qu'ils se concertent pour coordonner leur gestion. Cette animation m'a clairement fait apparaître le manque d'outils permettant de mettre en contact les propriétaires forestiers. «La Forêt bouge» s'inscrit ainsi dans la suite logique de mes précédentes fonctions.

Camille Queinnec : ingénieure de l'École Supérieure du Bois, j'ai effectué mon stage de fin d'études au CRPF Bretagne sur la restauration minérale des sols forestiers. L'opportunité de travailler ensuite sur la mise en place du site « La Forêt bouge » me permet maintenant de participer au renforcement du lien indispensable entre le producteur et le transformateur.

BFO : Comment est né ce projet ?

CQ : Début 2015, dans un contexte de difficultés d'approvisionnement en bois d'industrie, est née l'idée de développer un outil numérique pour accroître l'accès à l'information forestière et faciliter la mise en relation des acteurs de la forêt privée.

En Auvergne, les acteurs de la filière avaient identifié ce besoin et développé la plateforme « Bois d'Auvergne ». C'est à partir de cette initiative que le Ministère de l'Agriculture (commanditaire et cofinanceur), l'ADEME (cofinanceur du projet), le CNPF (cofinanceur, animateur et réalisateur), les syndicats de propriétaires forestiers privés et les Interprofessions se sont associés pour créer le site internet « La Forêt bouge ».

CLN : Ce site de la filière forêt-bois a pour objectif de dynamiser et de faciliter la gestion de la forêt privée, particulièrement en direction des propriétaires de petites parcelles boisées. Ceux-ci sont souvent démunis quand ils

envisagent d'intervenir dans leurs parcelles.

BFO : Que trouve-t-on sur le site www.laforetbouge.fr ?

CLN : Le site se décline en six « services », chacun dédié à un thème précis.

Ainsi, « **Gérer sa forêt** » permet, entre autres, de localiser ses parcelles à partir de leurs références cadastrales.

« **Trouver un professionnel** » permet de localiser les professionnels de la filière (inscrits dans l'annuaire de « La Forêt bouge »).

« **Le prix des bois** » donne les tendances du marché des différentes essences, détaille le coût des prestations en forêt et explique comment s'établit le prix des bois sur pied. Chaque service part d'une information générale pour arriver au renseignement précis. Si besoin, il renvoie directement par un lien vers les pages dédiées d'autres sites spécialisés. « La Forêt bouge » est complémentaire des sites consacrés à la forêt.

CQ : « La Forêt bouge » est aussi un outil de formation. Un système de « question-réponse » permet d'apprendre à décrire sa forêt, connaître les itinéraires de gestion des principaux types de peuplements ou encore la réglementation forestière.

« **Démarche en ligne** » permet d'aller plus loin en accédant directement aux réglementations particulières qui peuvent s'appliquer à votre forêt (Natura 2000, sites remarquables,...). Un lien renvoie alors vers les documents (cerfa, site internet,...) nécessaires pour réaliser les démarches préalables avant les coupes ou travaux.

« **Gérer ses chantiers** » permet aux professionnels d'informer les propriétaires voisins des chantiers en cours.

L'ensemble est donc très complet et s'enrichit par des actualités, les



Camille Queinnec et Carole Le Néna.

inscriptions de nouveaux partenaires : acheteurs, gestionnaires, entrepreneurs de travaux ...

CLN : En fait, les chemins à parcourir dans le site sont nombreux et évolutifs. Il ne faut pas hésiter à cliquer, à retourner voir les nouveautés, à explorer de nouveaux itinéraires. Et la création d'un compte gratuit ouvre de nombreuses autres perspectives !

BFO : Comment se fait la mise en relation entre les interlocuteurs ?

CQ : Cette plate-forme est un site d'information et de formation, mais aussi un site « relationnel ». En ouvrant un compte, le propriétaire qui souhaite réaliser une intervention peut contacter les professionnels via le site. Il reçoit ensuite des propositions qu'il est libre d'accepter ou non. Un propriétaire peut choisir de se rendre visible de ses voisins afin de faciliter la mise en place d'actions groupées. C'est une réelle opportunité pour la gestion des petites parcelles boisées !

CLN : La création du service « **bourse foncière** » en ligne sur « La Forêt bouge » vise à faciliter la vente ou l'échange de parcelles forestières, en offrant une visibilité nationale aux annonces.

BFO : En conclusion, cette plateforme de services gratuits se veut pratique et multifonctionnelle. Pour la découvrir et en profiter au mieux : « Cliquez » et créez votre compte sur <http://www.laforetbouge.fr/>

Des mares restaurées en forêt de Vibraye (72)

Le 8 novembre dernier ont débuté des travaux portant sur la restauration d'un premier lot de 4 mares au sein de la forêt de Vibraye. Fruit d'un travail mené en coopération entre le Groupement Forestier de Vibraye, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de la Sarthe, ce projet est destiné à restaurer le réseau hydraulique du massif forestier et à préserver les espèces animales qui en dépendent, notamment les populations d'amphibiens.

Ce projet, initié en 2014 par le diagnostic naturaliste des mares de la forêt, a vu le jour grâce au soutien de la Région Pays de la Loire. Dans un premier temps, 12 mares forestières ont été inventoriées. Cela a ensuite permis de définir les travaux à réaliser pour rétablir les fonctionnalités de ce réseau de mares. La mise en œuvre de ce programme de travaux a été rendue possible grâce au contrat régional de bassin versant assurant le financement de 80 % de la dépense.

Les premiers travaux de curage et d'entretien de mares ont débuté en novembre, conformément aux objectifs fixés par le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Loir. Ils s'étaleront sur deux ans (2018 et 2019).

Qu'est-ce qu'une mare intra-forestière ?

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante, permanente ou temporaire, dont la profondeur dépasse rarement 2 mètres. Elle se différencie d'un étang en ne disposant pas d'un système de vidange. Parmi les différents types de mares, on trouve les mares intra-forestières. Ces mares ont été créées ou aménagées par les utilisateurs de la forêt afin de répondre aux besoins des populations riveraines.

Elles résultent :

- soit du creusement volontaire pour des usages divers, notamment pour abreuver les animaux domestiques,
- soit de l'exploitation du sous-sol de la forêt (extraction de sable, de pierre, d'argile ou de minerai de fer) ; c'est notamment le cas d'une partie des mares de la forêt de Vibraye.



La mare aux loups, au cœur de la forêt de Vibraye, 6 mois après sa restauration.

Pourquoi restaurer des mares forestières ?

Aujourd'hui, force est de constater que la plupart des mares ne sont plus entretenues. Cet abandon entraîne leur fermeture progressive par boisement des berges et atterrissement. L'accumulation des feuilles et des branches dont la décomposition contribue à asphyxier le milieu (de moins en moins d'oxygène dans l'eau), accélère la formation de vase qui peu à peu va combler la mare. Pourtant, ces mares et le petit réseau hydraulique associé sont utiles, et leur restauration participe à l'atteinte des objectifs de gestion durable des forêts. Ils ont un rôle non négligeable sur le stockage et la circulation de l'eau, avec un impact important sur la qualité des peuplements forestiers. Ils participent à l'amélioration de la qualité de l'eau tout en luttant contre les inondations (zones tampon), et l'érosion des terres.

Les mares constituent des points d'eau indispensables pour les espèces animales forestières. Elles abritent aussi une forte biodiversité floristique et faunistique dont les amphibiens (Grenouilles, Crapauds, Tritons, Salamandres), avec parfois des espèces menacées de disparition. Enfin, elles disposent d'un intérêt paysager indéniable.

Par cette action de restauration des mares et du réseau hydraulique de la forêt de Vibraye, c'est la préservation des fonctionnalités du réseau qui est recherchée, en retirant des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux.

Aspects économiques

Les opérations de restauration des mares ne nécessitent pas de gros investissements. En termes de moyens techniques, la plupart des travaux de curage peuvent être réalisés avec une pelle mécanique de faible tonnage (3,5



Une mare forestière en cours de restauration, le 13 novembre 2017.

tonnes) disponible dans la plupart des entreprises de travaux publics (compter environ 70 € HT/heure). Le temps passé pour curer une mare est variable selon ses dimensions et le travail à réaliser, mais il dépasse rarement ½ journée ; en général, 2 à 3 heures suffisent. Le budget nécessaire est donc rarement supérieur à 300 € HT. Il est parfois nécessaire d'avoir recours à un tracteur avec benne TP pour l'évacuation des produits ; compter environ 50 € HT/heure.

Une sortie a été proposée à la découverte de ces mares restaurées, le dimanche 25 mars 2018, dans le cadre de la Journée internationale des forêts.

Quelles suites donner à ce type d'action ?

Les propriétaires forestiers intéressés par la réfection du réseau hydraulique de leur forêt peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau, de la Région ou d'autres partenaires. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès des signataires de l'article.

François-Marie BOUTON - 02 43 85 96 65
Chargé de mission de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Sarthe

Patrick BLANCHARD
Ingénieur Forêt-environnement
CRPF Bretagne - Pays de la Loire
02 51 62 09 59

Ventes de bois du printemps 2018

Les ventes groupées des Experts Forestiers de nos deux régions se sont déroulées le 5 mai à Carhaix (29) et le 24 mai à Solesmes (72).

Le tableau ci-dessous récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de ces ventes.

Essences	Demande du marché*	Tendance par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m ³	0.91 à 1.5 m ³	1.51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Epicéa de Sitka Bretagne	😊	➡	40 à 52 € moyenne 45 €	36 à 47 € moyenne 44 €	54 €**	
Pins maritime et sylvestre Bretagne	😐	➡	31 €**	33 à 36 € moyenne 35 €	36 à 41 € moyenne 37 €	
Pins maritime et sylvestre Pays de la Loire	😊	➡		30 à 38 € moyenne 34 €	35 à 45 € moyenne 40 €	
Douglas Bretagne	😊	➡	48 à 51 € moyenne 50 €	48 à 65 € moyenne 54 €	63 à 64 € moyenne 64 €	
Douglas Pays de la Loire	😊	➡	66 €**	72 €**	67 à 73 € moyenne 69 €	65 à 70 € moyenne 68 €
Pin Laricio Pays de la Loire	😐	➡	42 €**	36 €**		
Résineux divers (Thuya, Grandis, Nordmann...)	😐		43 €**	45 €**	48 à 64€ moyenne 56 €	
Chênes Pays de la Loire	😊	➡		77 à 217 € moyenne 156 €	126 à 271 € moyenne 173 €	195 à 203 € moyenne 198 €
Châtaignier Pays de la Loire	😐			113 €**		
Peupliers	😞	➡		31 à 36 € moyenne 35 €	35 à 46 € moyenne 40 €	

*Nombre moyen d'offre par lot : 😊 5 offres et + 😐 2 à 4 offres 😞 1 offre maximum.

** Lot unique dans sa catégorie

Maximum d'offres observé pour un lot : 9 offres

En Bretagne, 72 lots de bois sur pied étaient proposés à la vente, pour un volume total d'environ 54 000 m³. Ils étaient surtout composés d'essences résineuses : épicéa de Sitka, douglas et pins.

Dans les Pays de la Loire, 82 lots étaient proposés pour 38 600 m³. Ils concernaient surtout des pins (50 %), des peupliers (27 %) et des chênes (12 % du volume, mais 37 % du chiffre d'affaires total).

Les invendus ont représenté 25 % des lots. Il s'agissait principalement

des feuillus et des coupes à l'unité de produit (1) pour la Bretagne et des peupliers en Pays de la Loire (78 % du volume de peuplier invendu dont 28 % sans offre).

La vente d'éclaircies résineuses à l'unité de produit sur pied (1) a recueilli en Pays de la Loire des prix de 11 à 16 € du stère soit une moyenne de 12 €/stère.

42 % des lots avaient un volume moyen inférieur à 1 m³ pour la Bretagne.

25 % des lots concernaient des bois d'éclaircie. Ces bois ont obtenu des prix

équivalents à ceux issus de coupe rase lorsqu'ils présentaient des volumes unitaires et des conditions d'exploitation comparables.

(1) : vente à l'unité de produit sur pied : l'acheteur réalise la coupe en ayant au préalable défini les prix avec le vendeur en fonction des essences et de la qualité des bois. Une fois sortis de la parcelle, les bois de chaque catégorie définie sont comptabilisés et multipliés par le prix à l'unité convenu.

Cédric BELLLOT - Xavier GRENIÉ
Technicien et ingénieur CRPF

Les prochaines réunions forestières

MAINE-ET-LOIRE

- 06/07 Pin maritime : les méthodes de renouvellement et la récolte Fougeré (49)

VENDÉE

- 28/09 Réussir sa première éclaircie en boisement de terre agricole St Auvagourd des Landes (85)

MAYENNE

- 19/10 25 ans de traitement en irrégulier. Evolution chiffrée et IBP St Jean sur Mayenne (53)

FINISTERE

- 06/09 Concevoir son projet de reboisement après une coupe de résineux dans le cadre de la CFT du PNR d'Armorique Loqueffret (29)

SARTHE

- 05/10 Gérer ses peuplements en irréguliers en pratique Vibraye (72)

MORBIHAN

- 13/11 L'amélioration des peuplements feuillus naturels Lanvaux (56)

ILLE-ET-VILAINE

- 25/09 Création et gestion de peuplements mélangés Chauvigné (35)
- 30/11 Le Cèdre de l'Atlas La Dominelais (35)

COTES-D'ARMOR

- 11/10 Utiliser un GPS en forêt L'Hermitage-Lorge (22)

LOIRE-ATLANTIQUE

- 16/11 Reconnaître les peuplements forestiers, prévoir les interventions Touvois (44)

Renseignements et inscriptions : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/les-reunions-forestieres/n:2859>

FOGEFOR : deux nouveaux cycles de formation

Bretagne : « Formation à la gestion forestière »

Le 28^{ème} cycle, localisé dans le département du Morbihan, aura lieu du

21 septembre 2018 au 24 mai 2019

Il est ouvert à tous les propriétaires forestiers désireux d'acquérir les bases nécessaires à la gestion de leurs bois (techniques, économiques, environnementales et fiscales) ainsi qu'à leurs salariés.

Le cycle comprend 9 réunions se déroulant les vendredis. Ces journées ont lieu en salle le matin ; l'après-midi est consacrée à des visites et des démonstrations sur le terrain. Les frais de déjeuner sont à la charge des stagiaires.

Pour cette formation, il est demandé une participation de 100 € représentant l'adhésion pour un an au FOGFOR de BRETAGNE, payable à l'inscription. Le nombre de participants est limité à 30 personnes.

Le programme et le bulletin d'inscription sont accessibles sur le site internet du CRPF via le lien suivant :

https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/data/bulletin_d_inscription_fogefor_base_2018_19.pdf

Informations et inscription :

marylene.fauvel@crpf.fr - 02 99 30 45 46

ou

nicolas.duval@crpf.fr - 06 18 44 72 16

Pays de la Loire : « Rédiger son PSG »

Ce cycle se déroule sur trois réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi.

Destiné aux propriétaires de bois et leurs enfants qui désirent rédiger leur PSG, ce stage leur permettra d'apprendre à décrire leur forêt et à mener une réflexion pour planifier leurs interventions.

Il se déroulera à Allonnes (72) aux dates suivantes :

28 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2018

Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Informations et inscription :

france.averty@crpf.fr - 02 40 76 84 35

